

Séance du 1^{er} octobre 2009

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents, sauf Monsieur Dominique COUDRY.

Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

1. Desserte forestière : choix de l'entreprise

Après avoir étudié les 5 offres pour la création d'une desserte forestière :

- ECTPA	2922.61 € TTC
- sarl BULLOZ	6296.08 € TTC
- TP CLERC Véronique	5938.86 € TTC
- sarl PTP	5936.04 € TTC
- JC BONNEFOY	6250.18 € TTC

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit l'entreprise ECTPA.

pour : 9/9

2. SIVOS : remboursement des frais d'accompagnement en transport scolaire

3. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser au SIVOS les frais d'accompagnement effectué par une des ATSEM en transport scolaire à compter du 1er janvier 2009. Pour information, le coût réel est de 982.08 € pour la période allant de janvier à juillet 2009.

4. pour : 9/9

5. SIVOS : remboursement anticipé

Afin de rembourser de façon anticipée la première échéance du prêt contracté par le SIVOS, le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

comptes

61551	- 200 €
6231	- 100 €
6237	- 100 €
6256	- 350 €
6257	- 1000 €
6288	- 410 €

6554 + 2160 €

pour : 9/9

6. Contrat Enfance Jeunesse : avenant n° 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil d'administration de la CAF a décidé d'une part de procéder au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2008, et d'intégrer l'ouverture du CLSH les mercredis. Il convient donc de signer un avenant avec la CAF.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, les communes de Mamirole et de La Chevillotte.

pour : 9/9

INFORMATIONS

Si vous désirez recevoir le compte-rendu du Conseil Municipal par e-mail, merci de nous laisser vos coordonnées sur l'adresse de la commune : mairielegratteris@wanadoo.fr

Rappel : la commune souhaite créer un comité Fleurissement du village et recherche des personnes intéressées. Possibilité de formation offerte par la CAGB, mise à disposition d'un budget Fleurissement et de matériel par la commune. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

Vu pour être affiché le 2 octobre 2009, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER